

Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics



Le titulaire de ce diplôme réalise, à partir de directives, sur des chantiers de constructions neuves, de rénovations ou de réhabilitations, l'ensemble des travaux du gros œuvre dans les secteurs suivants : construction de maisons individuelles, de bâtiments divers, d'ouvrages d'art, travaux de maçonnerie générale, fabrication d'éléments en béton pour la construction. Qu'il travaille seul ou en équipe, il est souvent autonome sur le chantier et responsable de la bonne exécution et du suivi des travaux qui lui sont confiés. Il peut également être amené à assurer des fonctions de représentation simple et de tutorat ponctuel. Son activité suppose dès le départ de bonnes connaissances technologiques du milieu professionnel : les matériaux et leur mise en œuvre, les matériels, les normes techniques et les règles de sécurité. Il est apte à mettre en œuvre des matériels de technologies avancées. Il effectue les relevés des parties d'ouvrages et prend en compte les contraintes de qualité en vigueur et celles liées au respect de l'environnement.

Débouchés

En fonction de ses attentes, de son expérience et de ses aptitudes, il pourra progressivement encadrer quelques ouvriers de qualification moindre et même évoluer vers la direction d'équipe, l'encadrement de chantier ou la création, la reprise d'une entreprise artisanale. Il peut travailler dans une entreprise artisanale, une PME ou dans une grande entreprise.

Métier(s) accessible(s) :

- chef de chantier
- coffreur(euse)
- boiseur(euse)
- maçon(ne)

Accès à la Formation

Après la 3^e, 2nde pro Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics.

Qualités requises :

- compétences techniques
- rigueur
- robustesse et disponibilité
- adaptabilité

Programme

Grille horaire (a)	2 nd e	1 ^{ère}	Tle
Enseignement professionnel	330	266	260
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B ((selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	4 à 6	6 à 8	8

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
 (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
 (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves
 (d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,..) ou poursuite d'études

Enseignements professionnels

- Étude des constructions : expression et techniques graphiques, études technologiques, mécanique, résistance des matériaux.
- Topographie et laboratoire de béton.
- Préparation et suivi du chantier : plan d'installation de chantier, calendrier prévisionnel d'exécution, méthode d'exécution des ouvrages, hygiène et sécurité, étude des coûts et de prix, suivi de chantier.
- Mise en œuvre d'éléments en béton armé : coffrage, ferrailage, bétonnage, manutention et pose de



composants, maçonnerie, travaux en sous-œuvre, travaux de terrassement et de blindage, électricité, travaux de réhabilitation, essais, mesures et contrôles.

Stage

La durée de la formation en milieu professionnel est de **22 semaines** réparties en plusieurs séquences sur les trois années de formation.

Les périodes de formation en milieu professionnel sont des phases déterminantes de la formation menant au diplôme car elles permettent à l'élève ou au stagiaire d'acquérir les compétences liées aux emplois qui caractérisent le baccalauréat professionnel.

Examen

Épreuves	Coef.
E1 : Epreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1.5
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	1.5
E2 : Epreuve d'analyse et de préparation	
Sous-épreuve E21 : Analyse technique d'un ouvrage	2
Sous-épreuve E22 : Préparation et organisation de travaux	2
E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel – Réalisation d'un ouvrage	
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	2
Sous-épreuve E32 : Mise en œuvre	3
Sous-épreuve E33 : Activités spécifiques et contrôles	2
Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion	1
Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	1
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	2
E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	1
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	1
Epreuves facultatives	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 15 candidats inscrits, 15 présentés, 14 admis (soit 93.33% de réussite).

En 2018 : 2 candidats inscrits, 2 présents, 0 admis (soit 0,00% de réussite)

En 2019 : 10 candidats inscrits, 10 présents, 10 admis (soit 100 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 39 candidats présents, 32 candidats admis (soit 82,1% de réussite).

En 2019 : 25 candidats présents, 19 candidats admis (soit 76% de réussite)

Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures (CPES) Lycée Artaud - Marseille (13). Admission sur dossier. Classe unique en France qui accueillent les bacheliers professionnels industriels.
- Brevet de technicien supérieur (BTS) Bâtiment
- Brevet professionnel (BP) Maçon - BP Plâtrerie et plaque

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

- 30 Nîmes
Lycée professionnel Frédéric Mistral (*Public*)
- 34 Montpellier
Lycée professionnel Léonard de Vinci (*Public*)

Académie de Toulouse

- 09 Saint-Girons
Lycée des métiers Aristide Bergès (*Public*)
Lycée des métiers Aristide Bergès **A**



- 12 **Aubin**
Lycée professionnel du bois et de l'habitat (*Public*)
- 31 **Toulouse**
Lycée professionnel Urbain Vitry (*Public*)
- 81 **Castres**
Lycée professionnel du bâtiment Le Sidobre (*Public*)
- 82 **Beaumont-de-Lomagne**
Lycée professionnel Norman Foster (*Public*)

 **En savoir plus****Consultez les documents Onisep :**

- Guides régionaux « Après la 3e » et « L'après bac pro »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Parcours « Les métiers du bâtiment et des travaux publics »
- Fiches métiers « BTP, architecture, urbanisme »

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier**

- Alès
04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr
- Bagnols sur Cèze
04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr
- Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr
- Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr
- Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr
- Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr
- Lunel
04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr
- Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr
- Montpellier Celleneuve
04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr
- Montpellier Centre
04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr
- Montpellier Est
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr
- Narbonne

- 04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr
Nîmes Centre
04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr
Nîmes Ouest
04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr
Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr
Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr
Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr
Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

- CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr
- CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr
- CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr
- CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr
- CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr
- CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr
- CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr
- CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr
- CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr
- CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr
- CIO Millau
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)
- CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr
- CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr
- CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr
- CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr
- CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr



CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr

